

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anncy, le 12 septembre 2022

Inauguration de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Portes du soleil-Grand Massif : un tournant dans l'organisation des soins

Le 12 septembre 2022, l'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont contractualisé avec la CPTS Portes du soleil- Grand Massif

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décrochant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination et répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires. Un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements.

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS Portes du soleil - Grand Massif par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Le territoire de la CPTS

La CPTS Portes du soleil - Grand Massif s'inscrit dans un territoire de 26 communes pour une population couverte de 24 566 habitants.

Territoire de 26 communes

Communes du territoire de la CPTS Porte du Soleil-Grand Massif	
Abondance	Les Gets
Arâches-la-Frasse	Lullin
Bellevaux	Montriond
Bonnevaux	Morillon
Châtel	Morzine
Essert-Romand	Reyvroz
La Baume	Saint-Jean-d'Aulps
La Chapelle-d'Abondance	Samoëns
La Côte-d'Arbroz	Seytroux
La Forclaz	Sixt-Fer-à-Cheval
La Rivière-Enverse	Vacheresse
La Vernaz	Vailly
Le Biot	Verchaix



Les objectifs de la CPTS Portes du soleil-Grand Massif

Ils s'articulent autour de grandes missions dont les principales sont l'accès aux soins, le parcours de soins coordonné et pluri-professionnels, la prévention et la promotion de la santé.

L'accès aux soins

- Faciliter l'accès au médecin traitant, avec la mise en place d'un dispositif d'orientation des patients sans médecin traitant :
- ✚ **Quelques chiffres sur le territoire de la CPTS Portes du Soleil - Grand Massif :**
 - =>21,4 % de personnes de 17 ans et + n'ont pas de médecin traitant**
 - => 8,5 % des personnes de 17 ans et + en ALD n'ont pas de médecin traitant**
 - => 13 % des personnes de 70 ans et + n'ont pas de médecin traitant**
- Améliorer la réponse aux soins non programmés (avec la mise en place de créneaux spécifiques) ;
- Communiquer et promouvoir la CPTS auprès des professionnels de santé du territoire (objectif à un an de 70% des professionnels de santé du territoire adhérents à la CPTS et de 50% des médecins généralistes).

Le parcours de soins coordonné et pluri-professionnels

- Rédiger un protocole pluri-professionnels d'entrée et sortie d'hospitalisation ;
- Rédiger un protocole pour améliorer la prise en charge des patients diabétiques ;
- Améliorer la prise en charge et l'accès aux soins des patients atteints de cardiopathie.

La prévention et la promotion de la santé

- Mettre en place des actions de promotion de la vaccination (objectifs : 88,3% de la population cible vaccinée contre le ROR (Rougeole Oreillon Rubéole) / 56,2% de la population cible vaccinée contre la grippe) ;
- Mettre en place des actions de promotion du dépistage des cancers (du sein, du côlon et du col de l'utérus) ;
- Mettre en place des actions de prévention des anomalies posturales chez l'enfant et le nourrisson.

La démarche qualité et la pertinence des soins

- Optimiser les parcours et la formation dans le cadre de la prise en charge traumatologique ;
- Améliorer la rédaction des ordonnances (par le recensement des problématiques et la rédaction d'ordonnances-types).

L'attractivité du territoire

- Promouvoir l'attractivité en termes de stages et d'aides au logement pour les internes et nouveaux installés.

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS Portes du soleil - Grand Massif, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 12 septembre 2022, entérine la création de la CPTS Portes du soleil - Grand Massif et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Contacts presse :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS Porte du soleil – Grand Massif
Dr Benjamin Castex (Président)
06 19 02 28 65
cptsmontagne74@gmail.com

CPAM de Haute-Savoie
04 50 88 60 20
communication.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr